

PARCOURS

CRÉATION FSE Création

—
IDÉE
—

—
PROJET
—

—
PARCOURS
—



**CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE**

1^{er} ACCÉLÉRATEUR DES ENTREPRISES

Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen
dans le cadre du programme opérationnel national
« Initiative pour l'Emploi des Jeunes »

l'Europe
s'engage
en France



UNION EUROPEENNE

À quoi sert le FSE

- > **Aider le porteur de projet à analyser et à évaluer la faisabilité de son projet de création.**
- > **Favoriser la création** d'entreprise, et le passage de l'idée à la création.
- > **Permettre au créateur de consolider le montage de son projet** en l'aidant à étudier et à creuser les points suivants :
 - Cohérence homme - projet, étude de marché, positionnement marché et politique commerciale.
 - Estimation du chiffre d'affaires et aide à la réalisation du prévisionnel d'exploitation.
 - Aide au choix de la structure juridique et au choix du statut social et fiscal.
 - Estimation des besoins de financement, dossiers d'aides et indicateurs de pilotage.
- > **Sécuriser la viabilité du projet.**

A qui s'adresse le FSE ?

- Demandeurs d'emploi
- Jeunes
- Bénéficiaires de minima sociaux
- Inactifs

Lieux

Afin de faciliter le rapprochement avec les demandeurs d'emploi, les entretiens pourront être répartis sur le territoire vendéen au sein de **nos différents sites** (La Roche-sur-Yon, Les Sables d'Olonne, Fontenay-Le-Comte, Challans, Les Herbiers).

Contenu & déroulement

Le parcours d'accompagnement individualisé est proposé **au porteur de projet sous la forme d'entretiens individuels** menés par un **conseiller référent**.

Cet accompagnement se déroule sur une durée maximum de 10 heures, pour préparer le projet de création d'entreprise, réparties de la façon suivante :

> 1er rendez-vous « diagnostic » individuel (durée 2h00) Ce rendez-vous porte sur :

- L'analyse du profil du porteur de projet : valeurs, motivations, compétences, qualités, contraintes, ...
- La formalisation du projet.
- La détermination des points forts et des points de vigilance du projet.
- L'approche de la faisabilité du projet.
- L'identification, le cas échéant, des actions à mener nécessaires à la poursuite du projet (réglementation, formation, contact,...).

A l'issue de ce « diagnostic » et si celui-ci confirme la poursuite du projet, le parcours d'accompagnement est alors proposé et déployé.



> Un parcours d'accompagnement comprenant jusqu'à 5 entretiens individuels pour amener le porteur de projet à la finalisation de son projet.

Ces entretiens sont menés par un conseiller référent, ils permettent d'aborder différents points :

- Entretien 1 : le marché
- Entretien 2 : la commercialisation et la communication
- Entretien 3 : l'aide aux choix de la structure juridique, des régimes sociaux et fiscaux
- Entretien 4 : l'aide à la préparation du prévisionnel
- Entretien 5 : le plan de financement et les aides mobilisables



Le nombre d'entretiens et le temps passé avec le porteur de projet sont adaptés en fonction de la maturité du projet et de la capacité du porteur de projet à avancer.

Qui contacter ?

> VOS CONSEILLERS CRÉATION À LA CCI VENDÉE

Nathalie GUILMENT

07 86 51 62 68 • nathalie.guilment@vendee.cci.fr

Isabelle POUPEAU

06 74 10 94 97 • isabelle.poupeau@vendee.cci.fr

La Roche-sur-Yon

16 rue Olivier de Clisson - CS 10049
85002 - LA ROCHE-SUR-YON Cedex
02 51 45 32 32
espace.creation@vendee.cci.fr

Challans

1 rue Owen Chamberlain - Maison de l'Economie
Parc Tertiaire 3
85300 - CHALLANS
02 51 45 32 66
antenne.challans@vendee.cci.fr

Fontenay-le-Comte

Maison de l'Entreprise et du Territoire
16 rue de l'Innovation
85200 - FONTENAY-LE-COMTE
02 51 45 32 46
antenne.fontenay@vendee.cci.fr

Les Herbiers

Pôle Téliance Bâtiment A
2 rue de l'Oiselière
85500 - LES HERBIERS
02 51 45 32 86
antenne.lesherbiers@vendee.cci.fr



CCI VENDÉE

www.vendee.cci.fr